



Litige avec l'agence immobilière

Par **Hk31**, le **17/12/2019** à **15:34**

Bonjour

Ma location est gérée par une agence immobilière et j'ai souscrit avec lui un contrat de loyer impayé qui prend en charge les loyer et les dégradations faites pas le locataire. En partant le locataire ma détérioré la porte d'entrée. Le locataire est restée même pas 1an dans le logement et la porte a 5ans. L'agence immobilière ne veux pas faire jouer l'assurance loyers impayés pour réparer la porte d'entrée.

Qu'elles sont mes recours ?

Cordialement

Par **CarolineDenambride**, le **17/12/2019** à **15:59**

Bonjour,

Nous ne pouvons vous répondre sans prendre connaissance des clauses du contrat d'assurances.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate

<http://denambride-avocat.com/>

Par **Hk31**, le **17/12/2019** à **17:44**

Comment puis je vous envoyer les documents ?

Par **morobar**, le **18/12/2019** à **08:13**

Bonjour,

Il ,suffit de:

* citer l'étendue de la garantie ou son objet

* énumérer les évènements exclus de la garantie (conditions spéciales).